

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220905-020

du 05 septembre 2022

n°020

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (18) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, M.JUGE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) : Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN
M.CHAINE donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (5) : M. BOISSON, Mme GODET, Mme DE COURREGES, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD

OBJET : Dénomination des rues de la Zone d'Activité Economique MONORY

Les dénominations de voies permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

En raison de l'extension de la Zone René MONORY et d'un projet de construction en cours, il est proposé aux membres de l'assemblée de :

- Prolonger et modifier le tracé de la rue Charles DARWIN, qui avait pour origine la rue Pierre Gilles de GENNES et pour extrémité la rue Georges CHARPAK, selon le plan joint ;

- Dénommer une nouvelle rue « rue Clémence ROYER », avec pour origine et extrémité la rue Charles DARWIN.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3, alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n° 26 du conseil municipal du conseil municipal du 17 octobre 2013 relative à la dénomination de la rue Charles DARWIN,

CONSIDÉRANT la compétence de Grand Châtellerault en matière de développement économique et de gestion des zones d'activités dont les voies lui sont acquises en pleine propriété,

CONSIDÉRANT que Grand Châtellerault est compétente pour désigner le nom des voies internes aux zones d'activités économiques,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220905-020

du 05 septembre 2022

n°020

page 2/2

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger et de modifier la voie « Charles DARWIN » sur la zone d'activité René MONORY, du fait fait de son extension,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une nouvelle voie sur la zone d'activité René MONORY,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de :

- prolonger et modifier le tracé de la rue Charles DARWIN, qui avait pour origine la rue Pierre Gilles de GENNES et pour extrémité la rue Georges CHARPAK selon le plan joint ;
- Dénommer une nouvelle rue « rue Clémence ROYER », avec pour origine et extrémité la rue Charles DARWIN.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220905-BC_20220905_020-DE

Voie à dénommer : **Rue Charles Darwin**

Origine : Rue Pierre Gilles de Gennes

Extrémité : Rue Georges Charpak

Voie à dénommer :

Origine : Rue Charles Darwin

Extrémité : Rue Charles Darwin



